

Vœu N° 1 FNEC FP-FO 40 / FSU 40/ Se-UNSA 40

FUSION AESH/AEd et transformation des PIAL en Pôle d'Aide à la Scolarité

– PAS –

Suite aux annonces du Président de la République lors de la 6^{ème} Conférence Nationale sur le Handicap du 26 avril 2023, le CDEN des Landes, réuni le 06 juillet 2023, à la Préfecture de Mont-de-Marsan, se prononce **POUR le maintien des deux métiers distincts d'Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap -AESH- et d'Assistant d'Éducation -AEd-**.

Le CDEN n'est pas favorable à une fusion programmée des AESH et des AEd pour créer un nouveau métier, celui d'Accompagnant à la Réussite Éducative - ARE, notamment parce que cela se traduirait par des milliers de suppressions d'emplois et une diminution du temps d'accompagnement pour les élèves porteurs de handicap, alors que déjà de nombreux temps d'accompagnement notifiés par la MLPH ne sont pas respectés dans le cadre des PIAL.

Quant aux AESH et AEd actuels, qui se verraient proposer un emploi d'ARE, cela traduit la volonté de nier la spécificité de leurs métiers, de diluer leurs missions, de fragiliser leur situation et leurs conditions de travail, et de nier la nécessaire professionnalisation des AESH.

Par ailleurs nous rappelons que la mauvaise gestion des PIAL et le manque de ressources humaines ont dégradé sensiblement les temps d'accompagnement des élèves en situation de handicap et les conditions de travail et de vie des AESH.

Dans ce sens, si les PAS devaient être l'instrument de gestion d'une nouvelle dégradation de la qualité de l'inclusion des jeunes, cette réponse serait un non-sens ministériel de plus.

Vœu N° 2 FNEC FP-FO 40 /FSU 40 / Se-UNSA 40

Pour une scolarisation adaptée des élèves en situation de handicap et des élèves aux besoins éducatifs particuliers

Le CDEN des Landes, réuni le 06 juillet, à la Préfecture de Mont-de-Marsan, a échangé, entre autres, sur la transformation des PIAL en PAS, Pôle d'Aide à la Scolarité – PAS – annoncée par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023.

- Le CDEN des Landes demande que tous les élèves dont le handicap le nécessite puissent trouver une place dans une structure médico-sociale adaptée et demande en conséquence, le maintien de toutes les structures spécialisées (IME, ITEP, IM-Pro...) et leur développement en fonction des demandes ;
- Le CDEN des Landes considère qu'à la diversité des besoins des élèves concernés doit répondre une palette de dispositifs et de structures permettant au cas par cas la meilleure scolarisation possible (SEGPA, ULIS, UPE2A, UPS, établissements spécialisés...). Nous appelons à une politique d'inclusion ambitieuse aux bénéfices des élèves qui doit se voir dotée des moyens nécessaires à sa mise en place tant en termes de moyens, notamment pour les agents qui la mettent en œuvre, que de structures pour s'adapter aux situations.

Vœu N° 3 FNEC FP-FO 40 / FSU 40/ Se-UNSA 40

PACTE

Les organisations syndicales signataires du CDEN des Landes, réunies ce jour 06 juillet 2023 à la préfecture de Mont-de-Marsan, revendiquent l'abandon du Pacte qui constitue une attaque sans précédent contre le statut et aggrave les conditions de travail. Le Pacte n'est pas une revalorisation :

travailler plus et être rémunéré pour ce travail n'est pas une revalorisation. Le Pacte augmente les inégalités entre les Femmes et les Hommes. Le gouvernement a indiqué supprimer 1500 postes à la rentrée 2023 : qui est responsable de l'absence de remplacement des enseignants ?

Les organisations syndicales signataires du CDEN des Landes revendiquent des augmentations salariales par la hausse du point d'indice *a minima* à hauteur de l'inflation tout de suite, et l'ouverture de négociations pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées sur ces dernières années.